



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID  
et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Genève, 12-16 septembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2022****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune sera en outre saisie du rapport sur sa session de printemps 2022, tenue à Berne du 14 au 18 mars 2022 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/164).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) À sa session d'automne 2021, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) Président et M<sup>me</sup> S. García Wolfrum (Espagne) Vice-Présidente ;
- b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en allemand sous la cote OTIF/RID/RC/ complétée par le même numéro de document. Par souci d'économie, aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Les représentants sont donc priés de se rendre à la session munis de leurs propres exemplaires ;
- c) On pourra consulter les documents pertinents sur le site Web de la CEE ([unece.org/transport/dangerous-goods](http://unece.org/transport/dangerous-goods)) en anglais, en français et en russe ;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de séance plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat qu'elle établira ;
- e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle de sa session pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en séance plénière ;
- f) Les représentants peuvent s'inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://indico.un.org/event/1000508> ;



g) Afin de réduire autant que possible l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travaux de la Réunion commune, la CEE prévoit de revenir à une activité normale, c'est-à-dire d'organiser des sessions en présentiel uniquement, au début de 2023 si l'assouplissement des restrictions sanitaires se poursuit. Étant donné qu'il a été décidé de maintenir les dispositions qui avaient été proposées pour les sessions de 2022, la session d'automne se tiendra, comme les sessions précédentes, selon des modalités hybrides, de sorte que les représentants auront la possibilité d'y participer en présentiel ou à distance. Des informations plus détaillées seront diffusées ultérieurement ;

h) La lecture du rapport (point 12) est prévue le vendredi matin (16 septembre 2022), sans interprétation.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/21 (Fédération de Russie)	Calcul de l'épaisseur du réservoir pour les citernes portant le code P22DH (N <sup>os</sup> ONU 1017 CHLORE et 1076 PHOSGÈNE)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/22 (UIP)	Rapports d'inspection numériques ou dossier de citerne électronique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/29 (Royaume-Uni)	Interprétation du paragraphe 6.8.2.2.11 du RID et de l'ADR relatif aux jauges de niveau
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/30 (Royaume-Uni)	Accréditation des organismes de contrôle aux fins de l'autorisation et de la surveillance des services internes d'inspection
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/31 (Royaume-Uni)	Proposition visant à élaborer une norme relative aux soupapes de décompression sur les véhicules-citernes transportant des marchandises dangereuses autres que les produits pétroliers et le gaz de pétrole liquéfié

## 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/23 (CEN)	Informations sur les activités du Groupe de travail des normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/24 (Pays-Bas)	Mise à jour concernant la norme EN 1251-3:2000
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/32 (secrétariat)	Références aux normes qui ont déjà été adoptées par la Réunion commune mais n'ont pas été intégrées dans les amendements de 2023

## 4. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Nations Unies)

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/26 (Allemagne)	Informations sur la catégorie de transport applicable aux piles et batteries au lithium ionique ou au lithium métal endommagées ou défectueuses
---	---

**b) Nouvelles propositions**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/25 (Allemagne)	Tableau A du RID et de l'ADR : N° ONU 1308, groupe d'emballage II
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/27 (COSTHA)	Services en ligne de livraison de produits de consommation courante
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2022/28 (COSTHA)	Livraison directe de marchandises dangereuses aux consommateurs finaux (suremballages)

**6. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**7. Rapports des groupes de travail informels**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**8. Accidents et gestion des risques**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**9. Élection du Bureau pour 2023****10. Travaux futurs**

La Réunion commune souhaitera sans doute réfléchir à l'ordre du jour de sa session de printemps 2023 (Berne, 13-17 mars 2023).

**11. Questions diverses**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

**12. Adoption du rapport**

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---